



COMMISSION EUROPÉENNE

N'introduisez pas de maladies animales infectieuses dans l'Union européenne!

Les produits d'origine animale
peuvent véhiculer des agents pathogènes
causant des maladies infectieuses aux animaux



L'introduction dans l'Union européenne
de produits d'origine animale est soumise
à des procédures et contrôles vétérinaires stricts



**Les voyageurs (*) doivent
présenter ces produits
aux contrôles officiels**

(*) Autres que les voyageurs en provenance d'Andorre, de Croatie, des îles Féroé, du Groenland, d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège, de Saint-Marin ou de Suisse, pour autant qu'ils ne soient en possession que de petites quantités destinées à leur consommation personnelle.